

Compte-rendu du Comité Régional Trame Verte et Bleue Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) 05 juillet 2013, 9h30-12h30

Rappel de l'ordre du jour

- Actualités nationales et avancement en régions ;
- Actions menées depuis le dernier Comité Régional Trame Verte et Bleue (22/03/2012) ;
- Choix méthodologiques pour l'identification des Réservoirs de Biodiversité ;
- Présentation des premières propositions de réservoirs de biodiversité pour chacune des sous-trames ;
- Point sur les prochaines étapes de la démarche ;
 - Corridors écologiques (méthode) ;
 - Diagnostic et enjeux ;
 - Plan d'actions, Évaluation Environnementale ;
 - Calendrier ajusté ;
- Conclusion.

Introduction

Madame Laurence Marcillaud, Vice-Présidente du Conseil Régional Poitou Charentes, en charge de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement, accueille les participants et remercie tout particulièrement, pour sa présence, Eric Gautier, Président du Conseil général des Deux-Sèvres très impliqué dans la démarche de la Trame verte et bleue. Elle rappelle l'importance donnée en Poitou-Charentes à une approche participative pour la construction du réseau écologique régional. La participation des élus a été initiée lors des réunions territoriales qui ont eu lieu début 2012. Il conviendra d'associer davantage les partenaires de l'éducation à l'environnement, pour favoriser toujours plus la bonne appréhension de la TVB aux diverses échelles (régionales et locales) et avec les régions limitrophes.

La présente réunion correspond au deuxième Comité Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB). Son objectif est de présenter les travaux menés pour l'identification des Réservoirs de Biodiversité et d'échanger sur les premières approches.

Madame Elisabeth Borne, Préfète de la région Poitou-Charentes rappelle l'importance des enjeux de préservation de la biodiversité, enjeux mis en avant par le Président de la République lors de la Conférence environnementale et qui motivent l'élaboration d'une Loi cadre sur la biodiversité. Elle rappelle que les services de l'État et le Conseil Régional œuvrent à la préservation des milieux et au bon état des milieux aquatiques et mettent en place des outils de protection (Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale, Arrêté de Protection de Biotope, Espaces Naturels Sensibles mis en place au niveau départemental,...).

Elle souhaite que la démarche du SRCE serve à amplifier les efforts déjà engagés pour limiter les pressions pesant sur la biodiversité et les continuités écologiques tout en rappelant que les objectifs et actions portés par le SRCE doivent être définis en cohérence avec les enjeux socio-économiques du développement des territoires de Poitou-Charentes.

Madame Laurence Marcillaud souligne les attentes des territoires vis-à-vis de la définition des éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) et du plan d'action correspondant.

Synthèse des présentations

L'ensemble des documents présentés sont en ligne sur le site dédié à la trame verte et bleue de la Région Poitou-Charentes :

<http://www.tvb-poitou-charentes.fr>

- Identifiant : grouperavail
- Passe : groupetvb123

Le présent compte rendu en retranscrit ci-après une synthèse. Pour plus de détail, se reporter aux présentations en ligne.

Actualités nationales et avancement en régions

Le décret 2012-1492 relatif à la Trame Verte et Bleue (TVB) est paru le 27 décembre 2012. Il donne des précisions sur la définition des composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité et corridors les reliant), et l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Un document cadre sera prochainement approuvé par le Comité National Trame Verte et Bleue et complètera les orientations nationales.

L'avancement de la démarche de Poitou Charentes est globalement « dans la moyenne » de celle des régions limitrophes (Aquitaine et Pays de Loire présentent une légère avance dans la définition des éléments constituant la trame, la démarche débute seulement en Limousin). En terme de calendrier d'élaboration, l'objectif est d'aboutir à la proposition du projet de SRCE au premier semestre 2014.

Actions menées depuis le dernier Comité Régional Trame Verte et Bleue (22/03/2012) :

le travail réalisé depuis le dernier CRTVB a reposé sur des groupes de travail par sous-trames qui se sont réunis à 4 reprises pour chacune des sous trames (mars, juin, novembre 2012, et mai/juin 2013). Les travaux ont notamment concerné les listes d'espèces cibles régionales et l'élaboration des premières propositions de réservoirs de biodiversité (travail sur les paramètres de la modélisation des milieux susceptibles d'offrir les meilleures potentialités, et ceux de l'analyse multicritères menée pour aider à hiérarchiser parmi ces espaces). Un comité scientifique et technique a eu lieu (avril 2013) pour caler certains paramètres de l'analyse multicritères; les résultats ont également été présentés en Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (juin 2013).

Les travaux présentés en séance concernent uniquement les réservoirs de biodiversité, le travail relatif aux corridors reste à venir.

Choix méthodologiques pour l'identification des Réservoirs de Biodiversité :

Les choix qui ont été faits sont détaillés dans des notes méthodologiques pour chaque sous-trame, et accessibles depuis l'espace réservé du site internet régional.

La première étape a consisté à identifier les milieux représentatifs de chaque sous-trame. Pour les sous-trames forêts et landes, plaines ouvertes, bocages, ce travail a reposé sur une modélisation de l'occupation des sols. Pour les pelouses calcicoles un inventaire spécifique a été réalisé (ORE et CBNSA).

La seconde étape a consisté à hiérarchiser parmi ces espaces en prenant en compte d'autres informations (analyse multicritères s'intéressant par exemple aux espèces et au dire d'expert), et en les qualifiant par une note représentant l'intérêt croissant comme réservoir de biodiversité du territoire.

Pour permettre de choisir parmi ces espaces ceux qui présenteraient les meilleures fonctionnalités en tant que réservoirs de biodiversité, les cartographies soumises à l'avis des participants font apparaître des classes de notes (entre 3 à 6 classes selon les sous-trames) représentant chacune une part égale de la superficie régionale.

Présentation des premières propositions de réservoirs de biodiversité pour chacune des sous-trame :

Se reporter à la présentation et au dossier de séance pour le détail par sous-trames.

La superposition de toutes les sous-trames représente 45 à 50 % de la superficie régionale, certaines sous trames se recouvrent, notamment entre les composantes verte et bleue.

Relevé des échanges avec les participants

Trois temps d'échange ont été laissés aux participants

1^{er} temps (à l'issue du diaporama « Actions menées en 2012-2013 »)

Madame Sophie Janot de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne, demande dans quelle sous-trame sont classées les parcelles viticoles régionales.

Alain Vérot de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement indique que, eu égard à leurs caractéristiques en terme de capacité d'accueil de la biodiversité, les vignes ne constituent pas une sous-trame en tant que telle, elles sont principalement prises en compte dans la sous-trame « plaines ouvertes ». La densité de vigne est considérée pour estimer l'attrait ou non pour les espèces cibles de cette sous-trame.

2^{ème} temps (à l'issue du diaporama « Analyse multicritère (principes) »)

Madame Elisabeth Borne rappelle la nécessité de faire des choix pour hiérarchiser les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Cette identification doit être cohérente avec l'ambition du plan d'actions et les actions à mettre en œuvre.

Monsieur Eric Gautier, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres regrette que les différentes typologies de paysages identifiées dans son département (une douzaine environ) ne se retrouvent pas dans l'analyse multicritère. De plus, il constate que les données sur le sol, la géologie, ne sont pas présentées ni utilisées dans cette même analyse. Ces données précisent pourtant certains éléments de connaissance. Il indique que l'identification des réservoirs de biodiversité des cours d'eau ne prend en compte que les cours d'eau de surface (identification de réservoirs de biodiversité dans le nord du département) alors que le sud du département est caractérisé par la présence d'eau souterraine (mais secteurs non identifiés en tant que réservoirs de biodiversité « Milieux aquatiques »). Le critère « pression humaine » manque également, les activités humaines modifient la trame verte et bleue (gestion culturelle entre autres).

Madame Elisabeth Borne précise que réglementairement le SRCE se limite aux eaux de surface malgré des problématiques d'intérêt sur les eaux souterraines. Il est nécessaire de veiller à sélectionner des réservoirs de biodiversité parmi les espaces où la biodiversité est la mieux représentée. Cependant, le croisement avec les autres enjeux (ressource en eau, activités humaines dont l'agriculture,...) sera indispensable avant le choix de nos futurs réservoirs de biodiversité.

Madame Laurence Marcillaud rappelle que l'Atlas des Paysages réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels identifie en fait plus de 80 unités paysagères, qui ne pouvaient constituer chacune une sous trame à étudier. Par ailleurs, la seule approche paysagère n'est pas suffisante puisque la trame verte et bleue (une seule et unique trame) intègre, en plus de la dimension de préservation, la notion de fonctionnalité (qui peut impliquer la remise en bon état écologique) avec une stratégie de reconquête des milieux. Le plan d'actions stratégique déclinera ces deux objectifs.

Monsieur Jean-François Louineau Directeur Général Adjoint Direction Environnement, Agriculture, Eau, Habitat au Conseil Régional précise que la trame verte et bleue s'intéresse aux espèces, y compris celles de la « nature ordinaire », à leur cycle de vie et à leur domaine vital minimal. La Trame Verte et Bleue se pose donc la question de répondre aux besoins des espèces au delà de la simple définition d'un périmètre strict de protection.

3^{ème} temps (à l'issue du diaporama « Présentation des premières propositions par sous-trame »)

Sous-trames Forêts et Landes

Monsieur Dominique Laureau de l'Union Régionale des industries de Carrières et Matériaux de construction Poitou-Charentes demande si une commune peut-être concernée par plusieurs sous-trames définies à l'échelle régionale.

L'Etat et la Région indiquent que la trame verte et bleue correspond à une seule et unique trame constituée de la superposition des sous-trames, bases du travail actuel. Ainsi une commune pourra être concernée par plusieurs sous-trames sur son territoire, il lui reviendra de les prendre en compte, en intégrant les caractéristiques de ces différents espaces, dans ses documents d'urbanisme.

Madame Estèle Guenin, Directrice de la Ligue de Protection des Oiseaux Vienne fait part de ses inquiétudes quant à un éventuel caractère trop figé des inventaires distinguant les forêts d'une part et les landes d'autre part au sein du SRCE : elle craint que cette approche ne fige les espaces de landes et les espaces forestiers qui sont chacun susceptibles d'évoluer de l'un des milieux à l'autre. Cela pourrait conduire à bloquer la restauration de certains espaces boisés en landes, alors qu'il s'agit de milieux relictuels justifiant une reconquête.

Monsieur Jean-François Louineau précise que la trame verte et bleue ne s'arrête pas aux seuls milieux connus aujourd'hui mais à l'évolution de ces milieux.

Madame Elisabeth Borne rappelle à nouveau que la définition finale des réservoirs de biodiversité n'est pas indépendante du plan d'actions. **Madame Laurence Marcillaud** rappelle également que la potentialité des milieux a été prise en compte dans l'analyse multicritères.

Monsieur Mathieu Formery, Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière confirme qu'historiquement en Poitou-Charentes les milieux forestiers et de landes sont liés. Depuis quelques années, la dynamique économique de « valorisation » des landes par boisement, a été stoppée (secteurs moins productifs que d'autres). Les forestiers intègrent aujourd'hui les problématiques de préservation mais aussi de reconquête de la lande. Il est d'avis de prendre en compte les landes pour l'intérêt biologique qu'elles représentent et apportent à la sous-trame Forêts.

Monsieur Gérard Ducellier du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Vienne demande quel sera le niveau de précision dans l'identification de la trame verte et bleue sur une commune : précision des sous-trames présentes ou bien seulement d'un zonage relatif à la trame unique.

Madame Anne-Sophie Chaplain de la Région Poitou-Charentes précise qu'une commune peut-être concernée par plusieurs sous-trames (au titre des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques). L'objectif des documents cartographiques du SRCE sera d'alerter la commune sur les milieux d'intérêt présents sur son territoire (forêts, plaines ouvertes,...) pour que la collectivité puisse les prendre en compte dans son projet d'aménagement. Afin d'illustrer ces éléments, **Monsieur Jean-François Louineau** prend l'exemple des communes de la vallée du Clain aux portes de Poitiers qui possèdent deux composantes d'intérêt biologique : des pelouses calcicoles sur les coteaux (milieux relictuels) et des prairies alluviales en fond de vallée (avec présence de la Fritillaire Pintade). Cette possible complexité a d'ores et déjà été identifiées dans la cadre du Parc Naturel Urbain porté par le Grand Poitiers.

Madame Elisabeth Borne rappelle que la notion de « prise en compte » constitue l'un des trois niveaux possible dans la hiérarchie des normes applicables. Avec la « prise en compte », le SRCE est un cadre régional de connaissance sur lequel les documents d'urbanisme devront s'appuyer pour préciser les réservoirs de biodiversité et les corridors à leur propre échelle d'analyse.

Monsieur Jean-Marie Gilardeau de la Fédération Nationale des Associations Syndicales de Marais demande si les friches (qui ne sont pas comparables aux landes) peuvent être identifiées comme réservoirs de biodiversité. Il indique que de plus en plus de terres sont abandonnées et s'enrichissent (cas des marais). Il souhaite également connaître les actions qui pourraient être mises en place pour les faire régresser voire les entretenir selon la légitimité de ces espaces dans la trame verte et bleue.

Madame Elisabeth Borne explique que le SRCE est bien d'abord un document de cadrage, scientifique, et non pas un document de planification et programmation. Toutes les friches n'ont pas d'intérêt en termes de biodiversité à l'échelle régionale à être identifiées comme réservoir de biodiversité régional (mais un intérêt local éventuellement).

Madame Laurence Marcillaud confirme que les friches peuvent être prises en compte en tant que réservoir de biodiversité s'il y a un intérêt écologique relevé par les critères de l'analyse multicritère ou bien par le dire d'expert. **Madame Anne-Sophie Chaplain** rajoute que le plan d'actions pourra s'intéresser au devenir des friches (phénomène qui devra par exemple être limité pour les pelouses sèches calcicoles).

Monsieur Gérard Ducellier donne sa vision de l'emboîtement des échelles de fonctionnement des divers dispositifs de protection. À grande échelle les zonages de protection forte (dont par exemple les arrêtés de protection de biotope) sont de petits réservoirs, très riches, avec des règles de protection forte qui s'imposent aux communes et aux propriétaires. Un autre niveau identifie des réservoirs de biodiversité plus grands (Natura 2000 par exemple) sur lesquels ce sont les modes de gestion qui sont mis en œuvre (contractualisation) pour assurer une certaine préservation. Il y a enfin des réservoirs de biodiversité définis à partir de connaissances où auront lieu des démarches de type sensibilisation et éducation à l'environnement,

laissant à la commune le choix des actions plus précises : c'est ainsi qu'il interprète la notion de réservoirs de biodiversité du SRCE, (pour mémoire au 1/100000).

L'État et la Région rappellent que le SRCE est une intention collective de définir les éléments de la trame en fonction des données naturalistes disponibles avec la possibilité et l'opportunité de participer à la préservation des milieux et/ou à leur remise en bon état écologique. Les trois niveaux de hiérarchisation évoqués par Monsieur Ducellier sont effectivement cohérents avec la logique de définition des réservoirs de biodiversité du SRCE.

Sous-trames Plaines ouvertes

Alain Vérot souligne que l'identification des possibles réservoirs de biodiversité dépasse les limites administratives régionales par souci de cohérence avec les régions limitrophes (exemple au nord de la région avec la Champagne de Méron).

Sous-trames Systèmes bocagers

Madame Françoise Sire, Présidente de l'Association Prom'haie demande si la trame bocagère présentée sera datée ; aujourd'hui des secteurs bocagers sont en cours de disparition. De plus, les systèmes bocagers sont étroitement liés au maintien des activités humaines. En ce sens, elle s'interroge sur les articulations respectives de la trame verte et bleue régionale et de Politique Agricole Commune (PAC).

La Région indique que les données Corine Land Cover datent de 2006 mais qu'elles ont été enrichies avec des données plus récentes pour servir de base aux travaux engagés lors des groupes de travail. Par ailleurs, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, le Conseil Régional souhaite soutenir les cultures durables avec des aides nationales génériques et des aides régionales spécifiques, tout en préservant la ressource et les richesses naturelles. Le plan d'actions stratégique du SRCE reposera sur une déclinaison du deuxième pilier de la PAC.

Monsieur Serge Morin, Conseiller Régional, indique, qu'a priori, les aides de la PAC s'orientent vers un rééquilibrage des aides pour les productions animales. Chaque État membre a la possibilité d'utiliser 5% de l'enveloppe du premier pilier de la PAC au titre des indemnités comparatrices des handicaps naturels ou ICHN (l'agriculture en zones humides sous mesure agro-environnementale pourrait se caractériser comme telle). Ces aides pourraient ainsi pérenniser la gestion des milieux sur des durées plus longues que les 5 années actuellement en vigueur.

Madame Estèle Guenin souhaite savoir comment le choix s'est opéré pour ne proposer que 50% des surfaces bocagères régionales. Alors que l'ensemble des landes ont été retenues en réservoir de biodiversité.

Madame Anne-Sophie Chaplain lui indique qu'il s'agit d'un choix issu de la concertation des groupes de travail. Les secteurs non retenus en réservoirs de biodiversité pourront notamment servir à l'identification des corridors écologiques.

L'État manifeste le souhait de rester sur les deux classes supérieures pour la sous-trame Systèmes bocagers, car cela correspond aux secteurs de plus fort intérêt pour la biodiversité (cf l'écart significatif de notes entre les 2 premières classes et les suivantes). Cette proposition n'est cependant pas définitive et fera l'objet d'un examen en groupe de travail sur la base des éléments hiérarchisés. Par ailleurs, contrairement aux landes, où l'ensemble des entités de landes a été parcouru et décrit (inventaires des landes), les systèmes bocagers n'ont pas été décrits de la même manière pour vérifier leur bon état de conservation.

Monsieur Dominique Laureau de l'Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de construction de Poitou-Charentes aurait souhaité que la présentation des réservoirs intègre déjà l'information sur les activités humaines et économiques dont les activités extractives. En effet, le plan d'actions qui suivra sera fortement influencé par les activités humaines (cas par exemple de la réhabilitation de carrières).

Monsieur Jean-François Louineau rappelle l'articulation de la TVB avec les divers outils de planification via une simple « prise en compte » : ce sont les documents d'urbanisme qui s'intéressent à l'aménagement du territoire. Pour établir la TVB régionale, il faut insister sur l'écologie fonctionnelle et la nécessaire satisfaction des engagements internationaux de la France en terme de maintien de la biodiversité : la TVB doit décrire le fonctionnement écologique de nos territoires.

C'est dans un second temps qu'il devra avoir recherche d'un compromis entre écologie et économie au travers d'outils qui existent déjà : par exemple, pour l'activité extractive, il s'agit des études d'impact, des conditions de remise en état des sites.

Sous-trames Pelouses sèches calcicoles

Monsieur Alain Vérot explique que les travaux d'identification des pelouses sèches calcicoles ont été menés à partir d'un travail de synthèse des connaissances existantes, de photo-interprétation et du dire d'experts. Nous disposons donc d'un inventaire quasi-exhaustif des surfaces en pelouses.

Cependant, à l'échelle régionale, contrairement aux espaces de landes, il n'y a pas eu de qualification systématique de l'intérêt écologique de chacun de ces espaces.

Il est donc proposé de retenir les 2/3 les mieux notées, en tant que réservoir de biodiversité.

Les couches SIG brutes de l'inventaire pelouses seront mises à disposition des collectivités qui pourront affiner l'intérêt écologique des sites les concernant.

Madame Laurence Marcillaud rappelle l'importance de la hiérarchisation des enjeux à l'échelle régionale pour identifier les milieux prioritaires. Les pelouses sèches calcicoles sont des milieux patrimoniaux, relictuels et d'intérêt écologique.

Superposition des sous-trames terrestres – Composante verte

Il est précisé que les zones « blanches » ne sont pas identifiées comme Réservoir de Biodiversité à l'échelle régionale mais pourront l'être à une échelle plus locale. Françoise Sire et Bruno Lepoivre constatent que les cartes présentent uniquement les composantes trame verte et bleue mais pas les éléments fragmentants. Il est rappelé que ces cartes représentent uniquement les Réservoirs de Biodiversité. Des cartes complémentaires seront produites identifiant les éléments fragmentants (urbanisation et infrastructures dont le tracé de la LGV SEA) mais aussi les corridors écologiques. Le croisement de toutes ces informations permettra de mettre en évidence la fragmentation des milieux et de détailler le plan d'actions en conséquence (amélioration de la perméabilité des infrastructures pour le passage des espèces).

Composante bleue

Madame Sophie Janot (Direction Départementale de la Vienne) demande si toutes les zones humides ont été identifiées en réservoir de biodiversité. **Monsieur Bernard Héry** de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement précise que la proposition porte sur 3/5 des zones humides potentielles en réservoir de biodiversité. Il précise que l'analyse a été réalisée sur celles repérées dans les pré-localisations des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Il revient aux SAGES d'inventorier les zones humides (tous ne l'ont pas réalisés ce qui ne permet pas l'utilisation de ces données pour le SRCE).

Monsieur Fabien Blanchet du Forum des Marais Atlantiques demande si les zones humides proches de cours d'eau classés (L214-17) sont également classées comme réservoir de biodiversité afin de faire apparaître les espaces de connexion. **La DREAL** explique que l'analyse fait ressortir les zones humides potentielles à proximité des cours d'eau grâce à la prise en compte des périmètres issus des Atlas des Zones Inondables. Compte tenu de la couverture de ces atlas, il est probable que tous les secteurs proches des cours d'eau classés ressortent. La vérification pourra être faite.

Monsieur Gérard Ducellier demande la part régionale des réservoirs de biodiversité identifiés. L'intérêt d'un réservoir de biodiversité ne peut-il être jugé comme moindre si une partie trop importante de la région est en réservoir de biodiversité ? Pour lui la TVB devrait faire ressortir davantage les espaces rassemblant un maximum d'enjeux.

La Région précise que toutes sous-trames confondues, 45% du territoire régional pourrait être concerné par un réservoir de biodiversité. Il est cependant difficile de comparer ce ratio aux autres régions, l'avancement des SRCE étant hétérogènes (cf. Suivi national). Ce pourcentage met en évidence la richesse et la préservation des milieux naturels de la région Poitou-Charentes.

Madame Laurence Marcillaud rappelle l'importance de l'éducation à l'environnement pour la préservation de la biodiversité et **Madame Marie-Françoise Bazerque (DREAL adjointe)** précise que les actions seront précisées par milieux. Les milieux peuvent être caractérisés par une ou des activités économiques, ce croisement d'informations permettra de définir la fonctionnalité des corridors écologiques (localisation de routes, de carrières, de zones d'activités,...).

Jacky Bonnet du Syndicat de l'Angoumois précise que la trame verte et bleue doit s'axer sur l'intérêt général et non pas sur les intérêts particulier pour contrer l'érosion de la biodiversité.

Madame Laurence Marcillaud indique que le patrimoine naturel, tout comme le patrimoine bâti, est à préserver et à valoriser. Le classement, l'identification d'enjeux, n'est pas forcément une contrainte mais sert, au contraire, à la préservation des sites.

Monsieur Michel Hortolan de la Commission Environnement du Conseil Economique, Social et Environnement Poitou-Charentes (CESER) met en évidence que le plan d'actions qui visera les activités humaines devra prévoir une concertation élargie et approfondie. Les sciences sociales et humaines devraient également être au cœur de la construction du SRCE (dialogue territorial, éducation à l'environnement) ; il faudra autant de sérieux et de rigueur pour le dialogue territorial que pour l'exercice scientifique de détermination de la trame.

Madame Laurence Marcillaud précise que les documents présentés ce jour sont des documents provisoires qui évolueront dans les prochaines semaines. Les cartes présentées sont le résultat d'une compilation de nombreuses données naturalistes. Il est prévu de mettre en consultation ces éléments jusqu'au 15 août 2013 sur le site Trame Verte et Bleue.

Monsieur Michel Caillon de Poitou-Charentes Nature et les associations naturalistes ont été sensibles à la démarche participative engagée par la Région et l'État. La concertation autour des réservoirs de biodiversité n'a pas été évidente initialement du fait du passage entre l'écologie des habitats et l'écologie des paysages (critères utilisés dans la modélisation) mais elle a abouti à un travail satisfaisant. Le travail sur les corridors se poursuivra avec le même objectif. De plus, il évoque la démarche pilote qui sera conduite par le recteur d'académie pour intégrer la biodiversité dans les programmes de l'Éducation Nationale.

Monsieur N? FNSEA : Les cartes fournies sont intéressantes mais il manque celle qui représente les infrastructures et l'urbanisation. Il est souhaitable que les politiques publiques puissent être mises en cohérence.

Document cartographiques présentés et volet A du SRCE

Les documents cartographiques présentés en séance seront mis en ligne sur le site TVB dans un format images géoréférencées utilisable directement sous SIG. Un retour sur ces cartes ainsi que sur le document Volet A SRCE (diagnostic/enjeux régionaux) qui devrait également être mis en ligne est attendu pour le 15 août 2013

(hors réunion : le volet A du SRCE n'étant toutefois pas encore suffisamment abouti, ne devrait être mis en ligne qu'en septembre).

Identification des corridors écologiques

L'État et la Région indiquent que les méthodes présentées sur les corridors écologiques ont déjà été testées par les gestionnaires autoroutiers du Sud de la France avec des résultats concluants pour certaines sous-trames. Ces méthodes sont des outils d'aide à la décision sur la potentialité des milieux dont les résultats seront validés en concertation avec les partenaires.

Madame Estèle Guenin est sensible à la méthode présentée (méthode très technique) même si pour la sous-trame Plaines ouvertes, l'identification des corridors semble difficile à appréhender pour les oiseaux. Ces méthodes doivent intégrer la fragmentation des milieux et l'évolution des infrastructures (très impactantes).

Monsieur Dominique Laureau demande comment les coefficients de friction ont été déterminés, pour les carrières en particulier. Il souhaite connaître les sources bibliographiques.

Monsieur Eric Guinard du Centre d'Études Techniques de l'Équipement explique que les coefficients de friction sont définis selon des données bibliographiques (mises à disposition sur le site TVB). Sur les carrières, le manque de données sur l'état de la carrière (carrières en exploitation, réhabilitées en pelouses sèches calcicoles, en gravières,...) ne permet pas de moduler les notes en fonction du stade d'exploitation. Cependant, ces éléments sont soumis à consultation et tout amendement, voire proposition, reste possible.

Plan d'actions stratégique

Madame Chantal Gaudichau du Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement Poitou-Charentes souhaite connaître la démarche qui sera engagée sur le Plan d'actions stratégique. **Madame Laurence Marcillaud** souligne que la démarche sera similaire à celle déjà proposée avec une concertation en groupes de travail et une nouvelle série de réunions territoriales en fin d'année 2013.

Monsieur Jacky Bonnet rappelle l'importance du positionnement des élus dans la démarche participative et la nécessité de former les élus aux problématiques de la biodiversité et des continuités écologiques. Les associations des maires peuvent constituer des relais utiles.

Conclusion

Madame Laurence Marcillaud souhaite une communication et un dialogue à toutes les échelles à l'instar du séminaire régional de septembre 2011) *et la Trame Verte et Bleue régionale pour l'échange, le partage, la diffusion et la sensibilisation des enfants (sensibilisation et éducation à l'écologie)*. C'est ce type de dialogue qui a déjà permis de lancer des programmes opérationnels comme le projet de création / restauration de « 1000 mares ».

Madame Marie-Françoise Bazerque rappelle les avancées très fructueuses du point de vue des copilotes et remercie vivement la contribution de l'ensemble des partenaires lors des groupes de travail. L'objectif est de poursuivre sur la lancée et en respectant les délais avec les prochaines réunions d'échanges qui devront permettre de finaliser les propositions de réservoirs biologiques et de travailler sur les corridors écologiques. L'ambition des copilotes est de préserver et de faire perdurer les méthodes de concertation mise en place.

La Directrice adjointe de la DREAL et la Vice Présidente du Conseil Régional remercient l'ensemble des présents pour leur participation.

Il est rappelé : la possibilité d'envoyer des informations et des contributions par mail aux services de la DREAL ou du Conseil Régional.

Contacts :

Bernard HERY
DREAL Poitou-Charentes
Service Site Nature et Paysages
15 rue Arthur Ranc
86 000 Poitiers

Courriel :
bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr

Région Poitou-Charentes
Anne-Sophie CHAPLAIN
Service Biodiversité Emploi, Éducation à l'Environnement
Maison de la Région
15 Rue de l'Ancienne Comédie – BP575
86021 Poitiers CEDEX

Courriel :
as.chaplain@cr-poitou-charentes.fr

Agence MTDA/
Hélène IMBERT
13, Rue Lhote
33000 BORDEAUX

Courriel : helene.imbert@mtda.fr

Listes des participants au Comité Régional Trame Verte et Bleue 05 juillet 2013

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
1	Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Délégation de Poitou-Charentes	ANDRE Samuel	EXCUSE
2	Agence MTDA	BOUSQUET Caroline	PRESENT
3	Agence MTDA	IMBERT Hélène	PRESENT
4	Association Prom'haie	SIRE Françoise	PRESENT
5	Centre Nationale de la Propriété Forestière	FORMERY Mathieu	PRESENT
6	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Sud-Ouest	GUINARD Eric	PRESENT
7	Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Poitou-Charentes	BIHYA Moustapha	PRESENT
8	Chambre Régionale d'Agriculture	GUIBERTEAU Florence	PRESENT
9	Chambre Régionale d'Agriculture	LEPOIVRE Bruno	PRESENT
10	Chambre Régionale d'Agriculture	MARTIN Caroline	PRESENT
11	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Poitou-Charentes	BANLIER Jean-Michel	EXCUSE
12	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Poitou-Charentes (CRPMEM)	CROCHET Michel	EXCUSE
13	Commission Environnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Poitou-Charentes	BERNARD Valérie	PRESENT
14	Commission Environnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Poitou-Charentes	HORTOLAN Michel	PRESENT
15	Conseil Général de la Charente-Maritime	KERBIRIOU Estelle	PRESENT
16	Conseil Général de la Vienne	DORET Camille	PRESENT
17	Conseil Général des Deux-Sèvres	BARON Jean-Paul	PRESENT
18	Conseil Général des Deux-Sèvres	GAUTIER Eric	PRESENT

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
19	Conseil Régional	DRAPRON Bruno	PRESENT
20	Conseil Régional de Poitou-Charentes	BELY Françoise	PRESENT
21	Conseil Régional de Poitou-Charentes	CHAPLAIN Anne-Sophie	PRESENT
22	Conseil Régional de Poitou-Charentes	LOUINEAU Jean-François	PRESENT
23	Conseil Régional de Poitou-Charentes	MARCILLAUD Laurence	PRESENT
24	Conseil Régional de Poitou-Charentes	MORIN Serge	PRESENT
25	Conseil Régional de Poitou-Charentes	SIROT DEVINEAU Anne-Françoise	PRESENT
26	Conseil Régional Pays de la Loire	BELLOUARD Cyril	EXCUSE
27	Conseil Régional Poitou-Charentes	BROCHARD Christelle	PRESENT
28	Conseil Régional Poitou-Charentes	LAROCHE Isabelle	PRESENT
29	Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	MINIER Jean-Philippe	PRESENT
30	Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	Patricia BUSSESOLE	PRESENT
31	CREAA	BLACHIER Philippe	EXCUSE
32	Direction Départementales des Territoires Vienne	JANOT Sophie	PRESENT
33	Direction Départementales des Territoires des Deux-Sèvres	SERANDOUR Jean-Marie	PRESENT
34	Direction Départementales des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime	BRUNET Matthieu	PRESENT
35	Direction Départementales des Territoires de la Charente	GALLO-CHOLLON Anne-Marie	PRESENT
36	DRAAF Poitou-Charentes	LEIBREICH Johann	PRESENT
37	DREAL Aquitaine	BELOT Christophe	PRESENT

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
38	DREAL Aquitaine	VASSART Anne-Sophie	PRESENT
39	DREAL Poitou-Charentes	BAZERQUE Marie-Françoise	PRESENT
40	DREAL Poitou-Charentes	HERY Bernard	PRESENT
41	DREAL Poitou-Charentes	MAUROUARD Héroïse	PRESENT
42	DREAL Poitou-Charentes	NOIREAU Albert	PRESENT
43	DREAL Poitou-Charentes	RENAUD Marie	PRESENT
44	DREAL Poitou-Charentes	VEROT Alain	PRESENT
45	Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne	LALOGUE Guillaume	PRESENT
46	Etat-major de Soutien Défense de Bordeaux	LELIEVRE-GIRARD Laëtitia	EXCUSE
47	Etat-major de Soutien Défense de Bordeaux	REBEL Béatrice	EXCUSE
48	Fédération de pêche de la Vienne	BAILLY Francis	PRESENT
49	Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime	BOUTON Grégoire	PRESENT
50	Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime	GRENIER Jean-Marc	PRESENT
51	Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime	NEAU Samuel	PRESENT
52	Fédération des Chasseurs de la Vienne	RONCHI Maxence	PRESENT
53	Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres	CHOLLET Jean-François	PRESENT
54	Fédération Nationale des Associations Syndicales de Marais (FNASM)	GILARDEAU Jean-Marie	PRESENT
55	Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Poitou-Charentes	BOBIN Laetitia	PRESENT
56	Forum des marais atlantiques	BLANCHET Fabien	PRESENT

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
57	COOP de France Poitou-Charentes	DREVET Vincent	PRESENT
58	Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement Poitou Charentes	GAUDICHAU Chantal	PRESENT
59	GRTgaz Région Centre Atlantique	POULIT Isabelle	EXCUSE
60	Initiative Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise	SOUCHET Dominique	EXCUSE
61	Institut de formation et de recherche en éducation à l'Environnement Poitou-Charentes	THUBE Francis	PRESENT
62	LPO	GUENIN Estèle	PRESENT
63	Négoce Agricole Centre-Atlantique	VALETTE Jean-Guy	EXCUSE
64	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	CLAUSSE Thierry	PRESENT
65	Office National de la Forêt	ARCHEVEQUE Guylaine	EXCUSE
66	Observatoire Régional de l'Environnement	CARRIERE Aurélie	PRESENT
67	Observatoire Régional de l'Environnement	COLLET Blandine	PRESENT
68	Observatoire Régional de l'Environnement	TROUSLOT Franck	PRESENT
69	Poitou-Charentes Nature	CAILLON Michel	PRESENT
70	Poitou-Charentes Nature	GUY Pierre	PRESENT
71	Préfecture des Deux-Sèvres	FETET Simon	EXCUSE
72	Représentant de l'Association des Maires de la Charente-Maritime	FERRIER Bernard (Maire de Marans)	EXCUSE
73	Représentant de l'Association des Maires de la Charente-Maritime	GUILLAUD Roger	EXCUSE
74	Représentant de l'Association des Maires des Deux-Sèvres	MATHE René	EXCUSE
75	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Vienne	DUCELLIER Gérard	EXCUSE

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
76	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Vienne	DU DRESNAIS Marie-Gabrielle	PRESENT
77	Syndicat mixte Angoumois	BONNET Jacky	PRESENT
78	Union Régionale des entrepreneurs des Territoires Poitou-Charentes (URED)	DUTARTE Emilie	PRESENT
79	Union Régionale des entrepreneurs des Territoires Poitou-Charentes (URED)	CHERPNET Virginie	PRESENT
80	Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Poitou-Charentes	LAUREAU Dominique	PRESENT
81	Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Poitou-Charentes	ROYERE Christian	PRESENT
82	Université de Poitiers	BARRAUD Régis	PRESENT

est attendu pour le 15 août 2013.

Identification des corridors écologiques

L'Etat et la Région indiquent que les méthodes présentées sur les corridors écologiques ont déjà été testées par les gestionnaires autoroutiers du Sud de la France avec des résultats concluants pour certaines sous-trames. Ces méthodes sont des outils d'aide à la décision sur la potentialité des milieux dont les modèles seront validés en concertation avec les partenaires.

Madame Estèle Guenin est sensible à la méthode présentée (méthode très technique) même si pour la sous-trame Plaines ouvertes, l'identification des corridors semble difficile à appréhender pour les oiseaux. Ces méthodes doivent intégrer la fragmentation des milieux et l'évolution des infrastructures (très impactantes).

Monsieur Dominique Laureau demande comment les coefficients de friction ont été déterminés, pour les carrières en particulier. Il souhaite connaître les sources bibliographiques.

Monsieur Eric Guinard du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement explique que les coefficients de friction sont définis selon des données bibliographiques (mises à disposition sur le site TVB). Sur les carrières, le manque de données sur l'état de la carrière (carrières en exploitation, réhabilités en pelouses sèches calcicoles, en gravières,...) ne permet pas de préciser les notes. Cependant, ces éléments sont soumis à consultation et tout amendement, voire proposition, reste possible.

Plan d'actions stratégique

Madame Chantal Gaudichau du Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement Poitou-Charentes souhaite connaître la démarche qui sera engagée sur le Plan d'actions stratégique. **Madame Laurence Marcillaud** souligne que la démarche sera similaire à celle déjà proposée avec une concertation en groupe de travail et réunion territoriale.

Monsieur Jacky Bonnet rappelle l'importance du positionnement des élus dans la démarche participative et la nécessité de former les élus aux problématiques des continuités écologiques.

Conclusion

Madame Laurence Marcillaud souhaite une communication large à toutes les échelles à l'instar du séminaire régional de septembre 2011, sur la Trame Verte et Bleue régionale pour l'échange, le partage, la diffusion et la sensibilisation des enfants (sensibilisation et éducation à l'écologie).

Madame Marie-Françoise Bazerque rappelle les avancées très fructueuses du côté des copilotes et remercie vivement la contribution de l'ensemble des partenaires lors des groupes de travail. L'objectif est

de poursuivre sur la lancée et en respectant les délais avec les prochaines réunions d'échanges sur les corridors écologiques. L'ambition des copilotés est de préserver et de faire perdurer les méthodes de concertation mise en place.

La Directrice Adjointe de la DREAL et la Vice Présidente du Conseil Régional remercient l'ensemble des présents pour leur participation.

Il est rappelé : la possibilité d'envoyer des informations et des contributions par mail aux services de la DREAL ou du Conseil Régional.

Contacts :

Bernard HERY
DREAL Poitou-Charentes
Service Site Nature et Paysages
15 rue Arthur Ranc
86 000 Poitiers

Courriel :
bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr
Région Poitou-Charentes

Anne-Sophie CHAPLAIN
Service Biodiversité Emploi, Éducation à
l'Environnement
Maison de la Région
15 Rue de l'Ancienne Comédie – BP575
86021 Poitiers CEDEX

Courriel :
as.chaplain@cr-poitou-charentes.fr

Agence MTDA/
Hélène IMBERT
13, Rue Lhote
33000 BORDEAUX

Courriel : helene.imbert@mtda.fr

Listes des participants au Comité Régional Trame Verte et Bleue 05 juillet 2013

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
1	Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Délégation de Poitou-Charentes	ANDRE Samuel	EXCUSE
2	Agence MTDA	BOUSQUET Caroline	PRESENT
3	Agence MTDA	IMBERT Hélène	PRESENT
4	Association Prom'haie	SIRE Françoise	PRESENT
5	Centre Nationale de la Propriété Forestière	FORMERY Mathieu	PRESENT
6	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Sud-Ouest	GUINARD Eric	PRESENT
7	Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Poitou-Charentes	BIHYA Moustapha	PRESENT
8	Chambre Régionale d'Agriculture	GUIBERTEAU Florence	PRESENT
9	Chambre Régionale d'Agriculture	LEPOIVRE Bruno	PRESENT
10	Chambre Régionale d'Agriculture	MARTIN Caroline	PRESENT
11	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Poitou-Charentes	BANLIER Jean-Michel	EXCUSE
12	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Poitou-Charentes (CRPMEM)	CROCHET Michel	EXCUSE
13	Commission Environnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Poitou-Charentes	BERNARD Valérie	PRESENT
14	Commission Environnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Poitou-Charentes	HORTOLAN Michel	PRESENT
15	Conseil Général de la Charente-Maritime	KERBIRIOU Estelle	PRESENT
16	Conseil Général de la Vienne	DORET Camille	PRESENT
17	Conseil Général des Deux-Sèvres	BARON Jean-Paul	PRESENT
18	Conseil Général des Deux-Sèvres	GAUTIER Eric	PRESENT

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
19	Conseil Régional	DRAPRON Bruno	PRESENT
20	Conseil Régional de Poitou-Charentes	BELY Françoise	PRESENT
21	Conseil Régional de Poitou-Charentes	CHAPLAIN Anne-Sophie	PRESENT
22	Conseil Régional de Poitou-Charentes	LOUINEAU Jean-François	PRESENT
23	Conseil Régional de Poitou-Charentes	MARCILLAUD Laurence	PRESENT
24	Conseil Régional de Poitou-Charentes	MORIN Serge	PRESENT
25	Conseil Régional de Poitou-Charentes	SIROT DEVINEAU Anne-Françoise	PRESENT
26	Conseil Régional Pays de la Loire	BELLOUARD Cyril	EXCUSE
27	Conseil Régional Poitou-Charentes	BROCHARD Christelle	PRESENT
28	Conseil Régional Poitou-Charentes	LAROCHE Isabelle	PRESENT
29	Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	MINIER Jean-Philippe	PRESENT
30	Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	Patricia BUSSESOLE	PRESENT
31	CREAA	BLACHIER Philippe	EXCUSE
32	Direction Départementales des Territoires Vienne	JANOT Sophie	PRESENT
33	Direction Départementales des Territoires des Deux-Sèvres	SERANDOUR Jean-Marie	PRESENT
34	Direction Départementales des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime	BRUNET Matthieu	PRESENT
35	Direction Départementales des Territoires de la Charente	GALLO-CHOLLON Anne-Marie	PRESENT
36	DRAAF Poitou-Charentes	LEIBREICH Johann	PRESENT
37	DREAL Aquitaine	BELOT Christophe	PRESENT

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
38	DREAL Aquitaine	VASSART Anne-Sophie	PRESENT
39	DREAL Poitou-Charentes	BAZERQUE Marie-Françoise	PRESENT
40	DREAL Poitou-Charentes	HERY Bernard	PRESENT
41	DREAL Poitou-Charentes	MAUROUARD Héroïse	PRESENT
42	DREAL Poitou-Charentes	NOIREAU Albert	PRESENT
43	DREAL Poitou-Charentes	RENAUD Marie	PRESENT
44	DREAL Poitou-Charentes	VEROT Alain	PRESENT
45	Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne	LALOGUE Guillaume	PRESENT
46	Etat-major de Soutien Défense de Bordeaux	LELIEVRE-GIRARD Laëtitia	EXCUSE
47	Etat-major de Soutien Défense de Bordeaux	REBEL Béatrice	EXCUSE
48	Fédération de pêche de la Vienne	BAILLY Francis	PRESENT
49	Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime	BOUTON Grégoire	PRESENT
50	Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime	GRENIER Jean-Marc	PRESENT
51	Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime	NEAU Samuel	PRESENT
52	Fédération des Chasseurs de la Vienne	RONCHI Maxence	PRESENT
53	Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres	CHOLLET Jean-François	PRESENT
54	Fédération Nationale des Associations Syndicales de Marais (FNASM)	GILARDEAU Jean-Marie	PRESENT
55	Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Poitou-Charentes	BOBIN Laetitia	PRESENT
56	Forum des marais atlantiques	BLANCHET Fabien	PRESENT

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
57	COOP de France Poitou-Charentes	DREVET Vincent	PRESENT
58	Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement Poitou Charentes	GAUDICHAU Chantal	PRESENT
59	GRTgaz Région Centre Atlantique	POULIT Isabelle	EXCUSE
60	Initiative Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise	SOUCHET Dominique	EXCUSE
61	Institut de formation et de recherche en éducation à l'Environnement Poitou-Charentes	THUBE Francis	PRESENT
62	LPO	GUENIN Estèle	PRESENT
63	Négoce Agricole Centre-Atlantique	VALETTE Jean-Guy	EXCUSE
64	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	CLAUSSE Thierry	PRESENT
65	Office National de la Forêt	ARCHEVEQUE Guylaine	EXCUSE
66	Observatoire Régional de l'Environnement	CARRIERE Aurélie	PRESENT
67	Observatoire Régional de l'Environnement	COLLET Blandine	PRESENT
68	Observatoire Régional de l'Environnement	TROUSLOT Franck	PRESENT
69	Poitou-Charentes Nature	CAILLON Michel	PRESENT
70	Poitou-Charentes Nature	GUY Pierre	PRESENT
71	Préfecture des Deux-Sèvres	FETET Simon	EXCUSE
72	Représentant de l'Association des Maires de la Charente-Maritime	FERRIER Bernard (Maire de Marans)	EXCUSE
73	Représentant de l'Association des Maires de la Charente-Maritime	GUILLAUD Roger	EXCUSE
74	Représentant de l'Association des Maires des Deux-Sèvres	MATHE René	EXCUSE
75	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Vienne	DUCELLIER Gérard	EXCUSE

Nbre	Organismes	Nom Prénom	Participants
76	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Vienne	DU DRESNAIS Marie-Gabrielle	PRESENT
77	Syndicat mixte Angoumois	BONNET Jacky	PRESENT
78	Union Régionale des entrepreneurs des Territoires Poitou-Charentes (URED)	DUTARTE Emilie	PRESENT
79	Union Régionale des entrepreneurs des Territoires Poitou-Charentes (URED)	CHERPNET Virginie	PRESENT
80	Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Poitou-Charentes	LAUREAU Dominique	PRESENT
81	Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Poitou-Charentes	ROYERE Christian	PRESENT
82	Université de Poitiers	BARRAUD Régis	PRESENT